

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 janvier 2015

---

**LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT****N ° 3114**

présenté par  
M. Cherki

-----

**ARTICLE 14**

Après le mot :

« aptitude »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« et d'honorabilité est titularisée par le ministre de la justice en qualité de notaire dans le lieu d'établissement de son choix. Le ministère de la justice devra respecter la parité femmes-hommes pour la titularisation en qualité de notaire dans les offices à créer. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La nouvelle rédaction de l'article 4 de la loi du 25 ventôse an XI et les conditions invoquées pour la titularisation en qualité de notaire sont excluanes pour les femmes, notamment les plus jeunes.

Les chiffres de la DGCIS sur la profession de notaires sont sans équivoque : 0,1 % de femmes notaires ont moins de 30 ans. 5,2 % seulement des notaires sont des femmes entre 35 et 40 ans. 71 % des notaires sont des hommes. En outre 85 % des « associés » sont des hommes gagnant plus de 17 000 euros mensuels, quand 84 % des « salariées » sont des femmes rémunérées moins de 4 000 euros mensuels.

La formulation actuelle de l'article 14 du projet de loi ne permet donc visiblement pas de créer des conditions de titularisation égalitaires pour les femmes. Elle contrevient en outre à l'obligation de résultats en termes d'égalité professionnelle, salariale et de mixité entre les sexes figurant dans la loi n°2014-874 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

En outre, cette formulation constitue une discrimination à l'égard des femmes et est contraire à l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen selon lequel tous les Citoyens « sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Renouer avec le principe de l'égalité des chances économiques sera également le vecteur d'une croissance durable. Comme l'a démontré une étude de l'OCDE publiée en 2013, une véritable égalité professionnelle contribuerait à accroître de 10 % l'économie de notre pays d'ici 2030.